



AVIS DE MOTION

Madame **Sandra Pineault**, directrice générale et greffière-trésorière, informe les contribuables de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche qu'un avis de motion a été donné concernant un projet de règlement modifiant le règlement numéro 004-2026 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal, lors de la séance tenue le 13 avril 2026.

Ce règlement sera adopté lors de la séance publique du conseil qui se tiendra le **11 mai 2026 à 19 h**, à la salle du conseil située au **163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche (Qc) G0J 2G0**.

Toute personne intéressée peut transmettre ses questions à l'adresse suivante :
dg@saintandrederestigouche.com
ou par téléphone au **418 865-2234**.

DONNÉ À SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 14 AVRIL 2026.

A handwritten signature in black ink that reads "Sandra Pineault".

Sandra Pineault,
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sandra Pineault**, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 avril 2026.

A handwritten signature in black ink that reads "Sandra Pineault".

Sandra Pineault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal durant les heures de bureau;

Horaire du bureau municipal

Lundi : Sur rendez-vous
Mercredi : 10 à 16hrs
Jeudi : Midi à 18hrs